Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261104-2026XI03-DE

Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de Novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoints* – M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. AOUSTIN Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, Mme MARIANDE Vanessa, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, Mme LIVET Christina, M. CHEVALIER Yves, Mme JOUAN Christine, Mme CHRÉTIEN Florence – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- M. MERLET Jean-Luc, *conseiller municipal,* à Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre
- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange
- Mme AMINE Nafiyssat, *conseillère municipale*, à M. ROSIER Olivier
- M. HOPQUIN Arnaud, *conseiller municipal,* à Mme JOUAN Christine

Absent excusé :
- M. MAILLART Philippe, *conseiller municipal*

Secrétaire de séance : Mme BERTAUD Marie-Ange

Convocation : 29 octobre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 22 (+ 4 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 7 décembre 2026

N°2026/XI/03

OBJET : SIEML – PROGRAMME 2026 DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

Dans le cadre de la rénovation du réseau d'éclairage public de la Commune, il est proposé d'engager une première tranche de travaux en 2026 au niveau de la place Monprofit.

Délibération

VU l'article L.5212-26 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du Comité syndical du Siéml arrêtant le règlement financier en vigueur ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :

✓ **ARTICLE 1**

La Commune de Saint Georges sur Loire décide de verser une participation pour l'opération suivante :

↳ Rénovation EP 2026 – Place Monprofit
- Montant de la dépense : 22.166,16 € HT

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261104-2026XI03-DE

- Taux de participation : 65 %
- Montant de la participation à verser au Siéml : 14.408,00 € HT

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

✓ **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

✓ **ARTICLE 3**

➡Le Président du Siéml
➡Monsieur le Maire de la Commune de ST GEORGES SUR LOIRE
➡Le Comptable de la Collectivité de ST GEORGES SUR LOIRE
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,

Marie-Ange BERTAUD